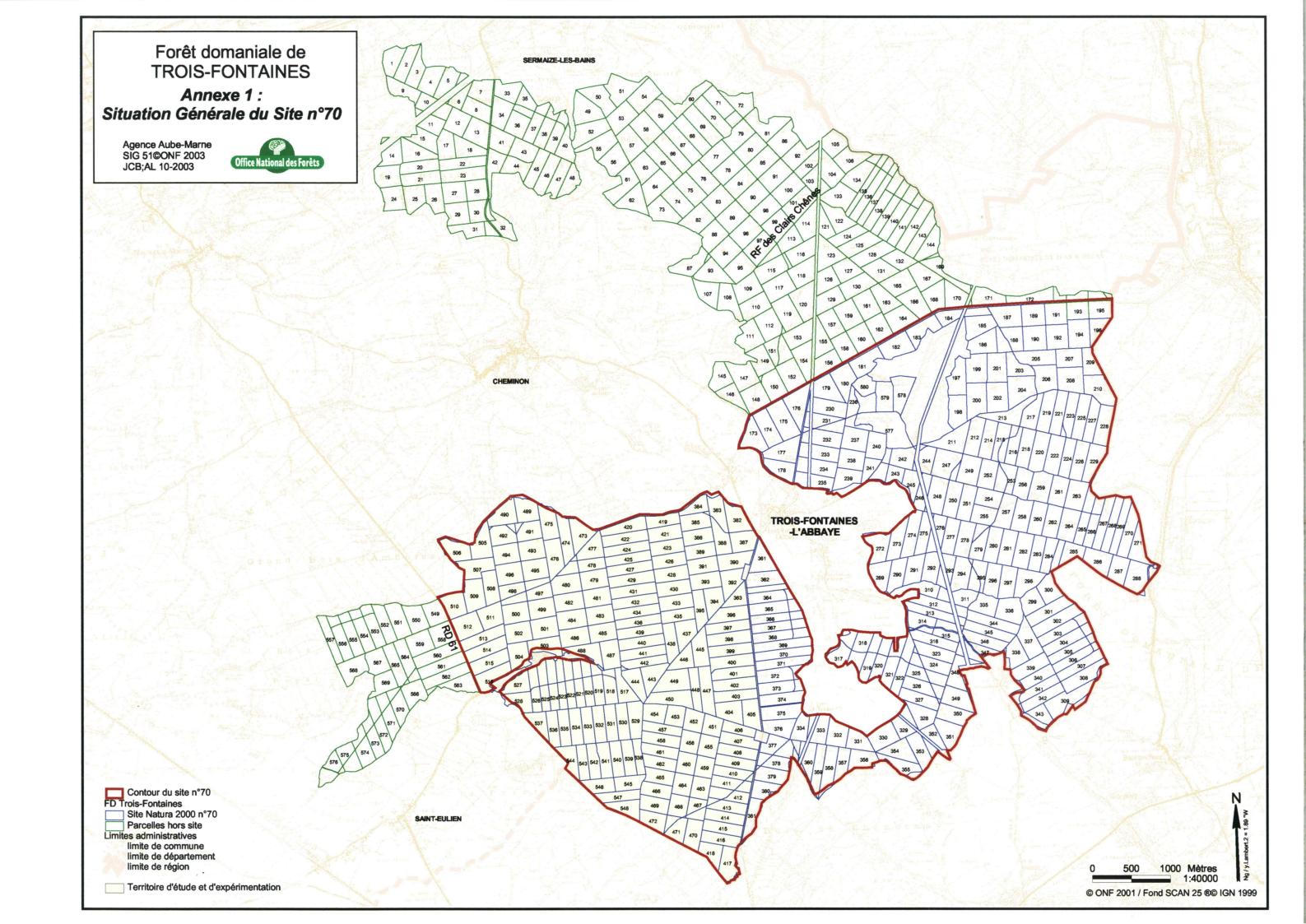
ANNEXES

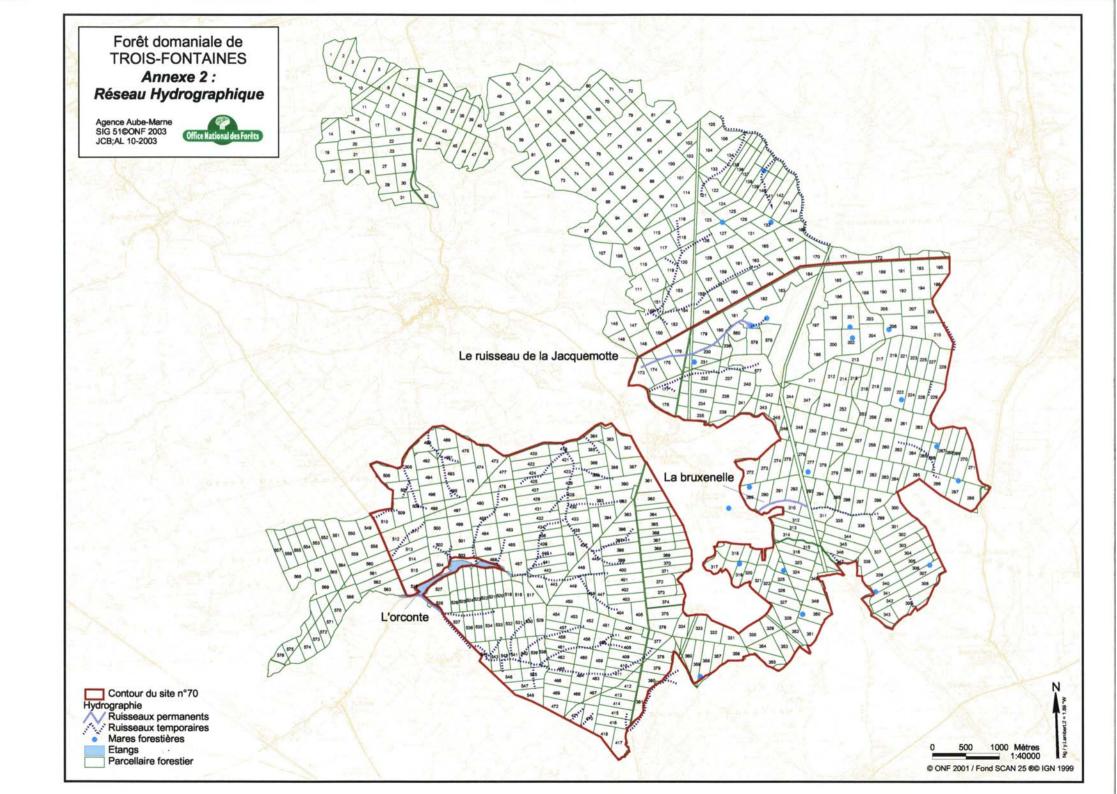
- 1 CARTE DE LOCALISATION DU SITE
- 2 CARTE DE LA TOPOGRAPHIE ET DES COURS D'EAU
- 3 CARTE DES LOTS DE CHASSE
- 4 CARTE DES SENTIERS TOURISTIQUES
- 5 CARTE DES INFRASTRUCTURES EDF ET GDF
- 6 CARTE DES STATIONS FORESTIÈRES
- 7 TABLEAU DE CORRESPONDANCE STATIONS // HABITATS ET CARTE DES HABITATS
- 8 FICHES DESCRIPTIVES DES HABITATS
- 9 Cartes des dégâts de la tempête du 26 décembre 1999
- 10 LISTE DES ESPÈCES REMARQUABLES
- 11 $\,$ Mesures du contrat type Natura 2000 Champagne Ardenne retenues dans le DOCOB
- 12 EXEMPLE DE FICHE D INVENTAIRE POUR LES MARES FORESTIÈRES
- 13 ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX FIXANT LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL
- 14 EXEMPLE DE KITS DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU
- 15 TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES MESURES DE GESTION

Carte de localisation du site



Carte de la topographie

Et des cours d'eau



Carte des lots de chasse

Forêt domaniale de TROIS-FONTAINES

Annexe 3: Lotissement de chasse

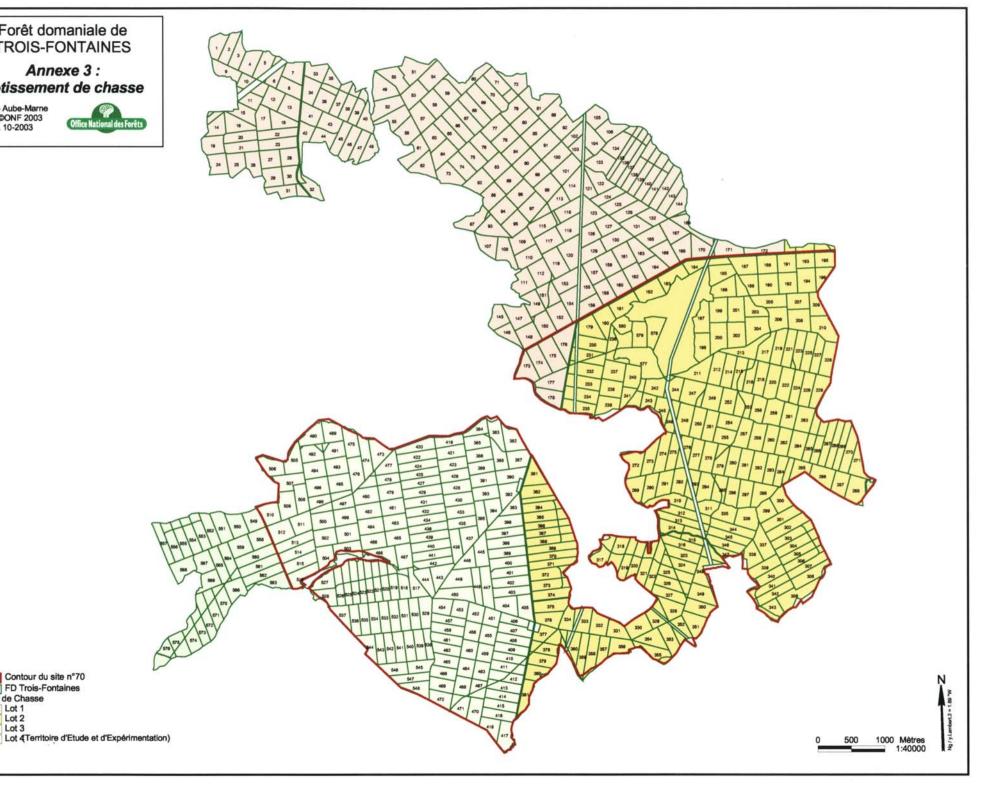
Agence Aube-Marne SIG 51©ONF 2003 JCB;AL 10-2003

Contour du site n°70

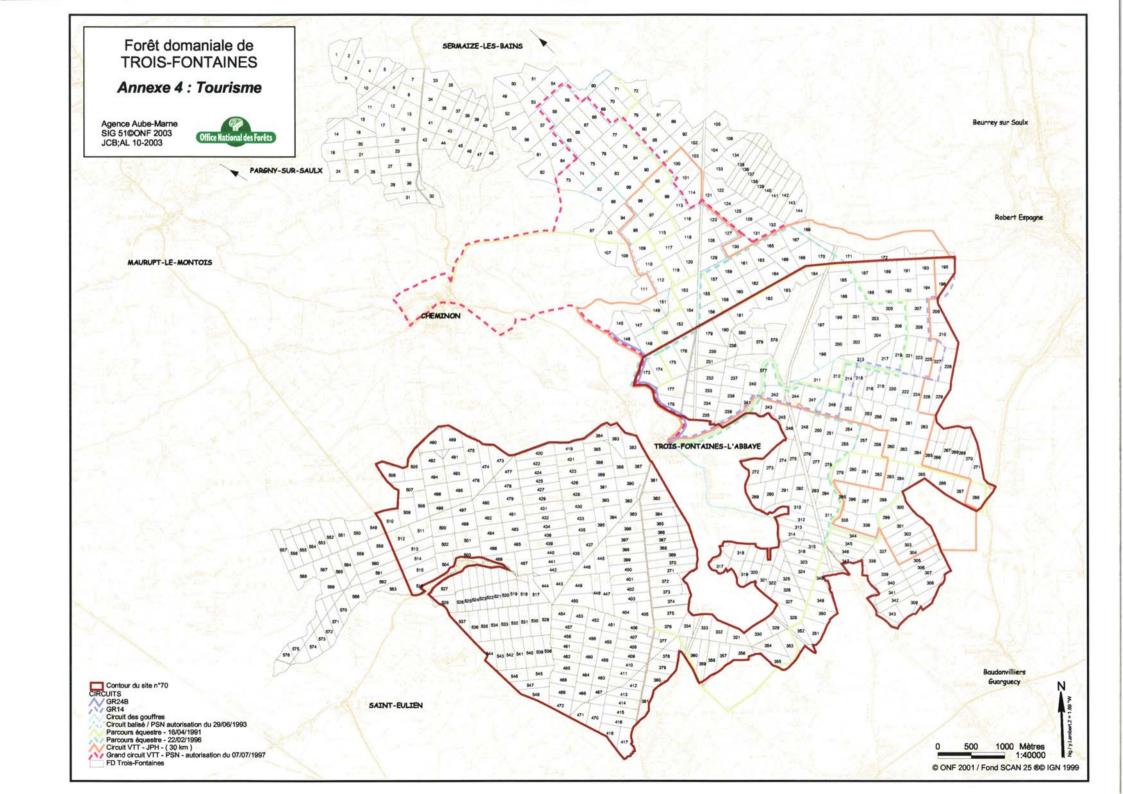
FD Trois-Fontaines

Lots de Chasse Lot 1 Lot 2



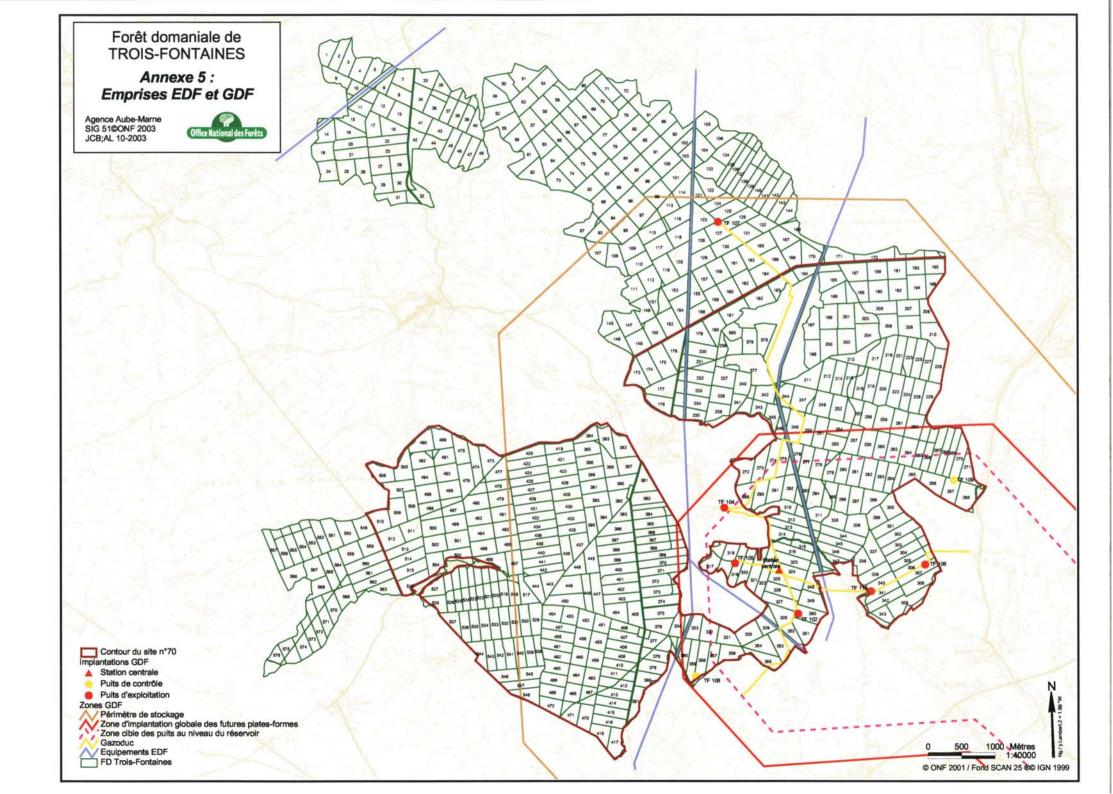


Carte des sentiers touristiques



Carte des infrastructures

EDF et GDF



Cartes des stations forestières

ZSC n° 70: Forêt de TROIS-FONTAINES

Annexe 6: Carte des habitats (Est)

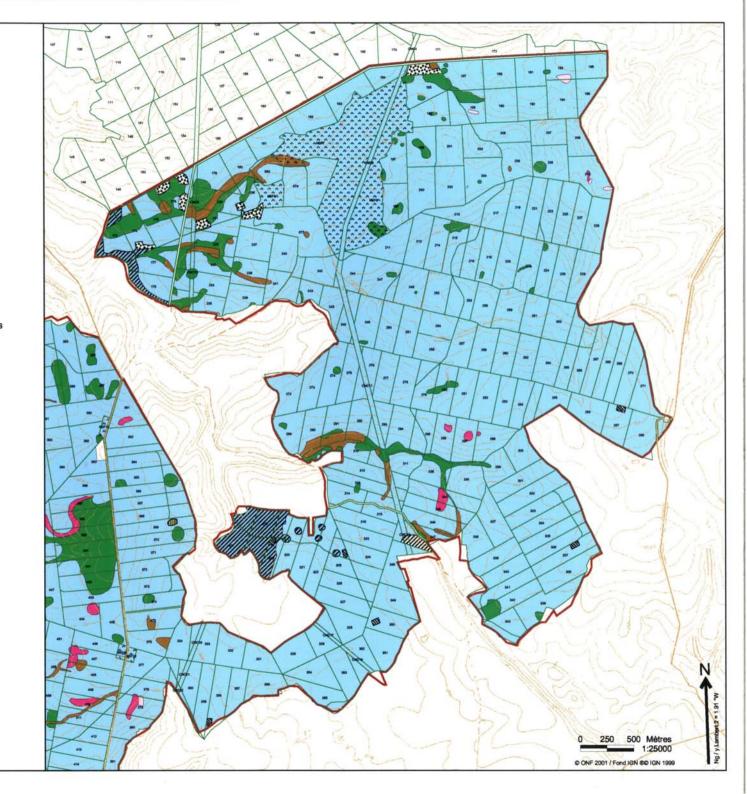
Agence Aube-Marne SIG 51@ONF 2003 JCB;AL 10-2003



Habitats

- Habitat 8310 (CB 65) = Grottes non exploitées par le tourisme
- Habitat 8210 (CB 62.1) = Cystopteridion fragilis
- Falaises calcaires à l'intérieur des terres
- Habitat 9190 (CB 41.51) = Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses

 - Chênaies mixtes acidiphiles à aulne et bouleau
 Chênaies pédonculées acidiphiles de sols hydromorphes
- Habitat 9160 (CB 41.24) = Chênaies du stellario carpinétum Chênaies pédonculées charmaies édaphiques (sur sols hydromorphes ou très bien alimentés en eau) subatlantiques à médioeuropéennes
- Habitat 9130 (CB 41.13) = Hêtraies neutrophiles de l'aspérulo fagetum
 - Hêtrales chênales subatlantiques neutrophiles à méso-neutrophiles
- Habitat 91E0 (CB 44.3) = Forêts alluviales résiduelles Aulnaie frênaie rivulaire à Carex remota
- Aulnaie acidiphile à fougère dilatée
- **////** Affleurements calcaires
- Carrière de sable
- Ancienne infrastructure militaire
- Plateforme d'exploitation de gaz
- Habitat potentiel, jeune
- Parcellaire forestier



ZSC n° 70: Forêt de TROIS-FONTAINES

Annexe 6: Carte des habitats (Ouest)

Agence Aube-Marne SIG 51©ONF 2003 JCB:AL 10-2003



Habitats

- Habitat 8310 (CB 65) = Grottes non exploitées par le tourisme
- Habitat 8210 (CB 62.1) = Cystopteridion fragilis
 - Falaises calcaires à l'intérieur des terres
- Habitat 9190 (CB 41.51) = Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses

 - Chênaies mixtes acidiphiles à aulne et bouleau
 Chênaies pédonculées acidiphiles de sols hydromorphes
- Habitat 9160 (CB 41.24) = Chênaies du stellario carpinétum Chênaies pédonculées charmaies édaphiques (sur sols hydromorphes ou très bien alimentés en eau) subatlantiques à médiceuropéennes
- Habitat 9130 (CB 41.13) = Hêtraies neutrophiles de l'aspérulo fagetum

 - Hêtrales chênales subatlantiques neutrophiles à méso-neutrophiles
- Habitat 91E0 (CB 44.3) = Forêts alluviales résiduelles Aulnaie frênaie rivulaire à Carex remota
- Aulnaie acidiphile à fougère dilatée
- **////** Affleurements calcaires
- Carrière de sable
- Ancienne infrastructure militaire
- Plateforme d'exploitation de gaz
- habitat potentiel, jeune
- Parcellaire forestier

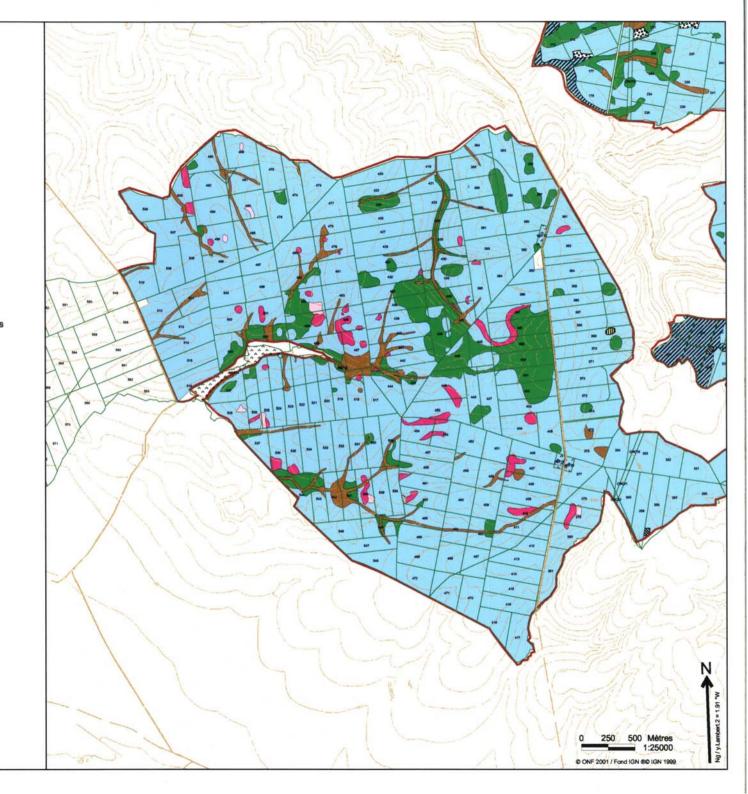


Tableau de correspondance stations / habitats

et

cartes des habitats

ZSC n° 70: Forêt de TROIS-FONTAINES

Annexe 7: Carte des stations (Est)

Agence Aube-Marne SIG 51©ONF 2003 JCB:AL 10-2003



Stations forestières

L1 - Chênaie sessiliflore sur sol acide

L2 - Chênaie mixte sur sol acide et humide

L3 - Chênale sessiliflore - hêtrale - charmale sur sol modérément acide

L4 - Chênaie mixte - hêtraie - charmaie sur sol modérément acide

L5 - Chênaie mixte - hêtraie charmaie sur sol frais et bien drainé

L6 - Chênaie mixte - hêtraie - charmaie sur sol limoneux profond

L7 - Chênaie mixte - charmale à frêne sur soi limoneux profond

L8 - Chênaie pédonculée à aulne ou frêne

L9 - Aulnaie - frênaie de fond de vallon

S1 - Chênaie sessiliflore - hêtrale sur sol acide

S2 - Chênaie pédonculée à molinie sur sol humide et acide

S3 - Chênaie mixte à bouleau et aulne

S4 - Aulnaie à fougère dilatée

S5 - Chênaie sessiliflore - hêtraie - charmale sur sol moyennement acide

M2 - Chênaie pédonculée - charmaie fraîche sur sol de profondeur moyenne

M3 - Chênaie pédonculée charmaie fraîche

M4 - Chênaie pédonculée assez humide

M5 - Chênaie pédonculée humide à orme ou aulne

Parcellaire forestier

Grottes

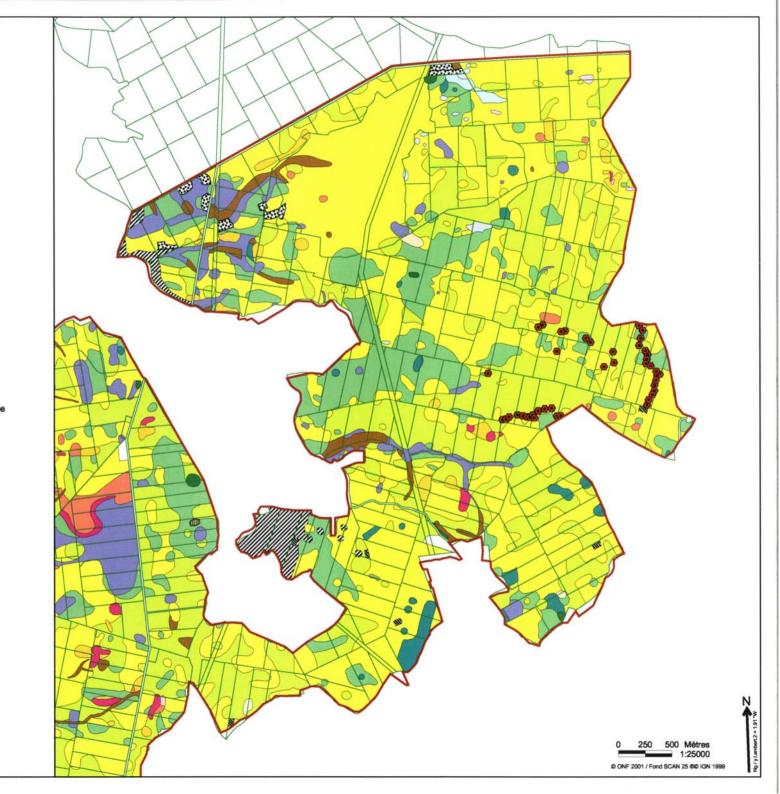
//// Affleurements calcaires

Carrière de sable

Falaise calcaire

Ancienne infrastructure militaire

Plateforme d'exploitation de gaz



ZSC n° 70 : Forêt de TROIS-FONTAINES

Annexe 7 : Carte des stations (Ouest)

Agence Aube-Marne SIG 51©ONF 2003 JCB;AL 10-2003



Stations forestières

L1 - Chênaie sessiliflore sur sol acide

L2 - Chênaie mixte sur sol acide et humide

L3 - Chênaie sessiliflore - hêtraie - charmaie sur sol modérément acide

L4 - Chênaie mixte - hêtrale - charmale sur sol modérément acide

L5 - Chênaie mixte - hêtraie charmale sur sol frais et bien drainé

L6 - Chênaie mixte - hêtraie - charmaie sur sol limoneux profond

L7 - Chênaie mixte - charmaie à frêne sur sol limoneux profond

L8 - Chênaie pédonculée à aulne ou frêne

L9 - Aulnaie - frênaie de fond de vallon

S1 - Chênaie sessiliflore - hêtraie sur sol acide

31 - Chenale sessimore - netrale sur soi acide

S2 - Chênaie pédonculée à molinie sur sol humide et acide

S3 - Chênaie mixte à bouleau et aulne

S4 - Aulnaie à fougère dilatée

S5 - Chênaie sessiliflore - hêtraie - charmaie sur sol moyennement acide

M2 - Chênaie pédonculée - charmaie fraîche sur sol de profondeur moyenne

M3 - Chênaie pédonculée charmale fraîche

M4 - Chênaie pédonculée assez humide

M5 - Chênaie pédonculée humide à orme ou aulne

Parcellaire forestier

Grottes

//// Affleurements calcaires

Carrière de sable

Falaise calcaire

Ancienne infrastructure militaire

Plateforme d'exploitation de gaz

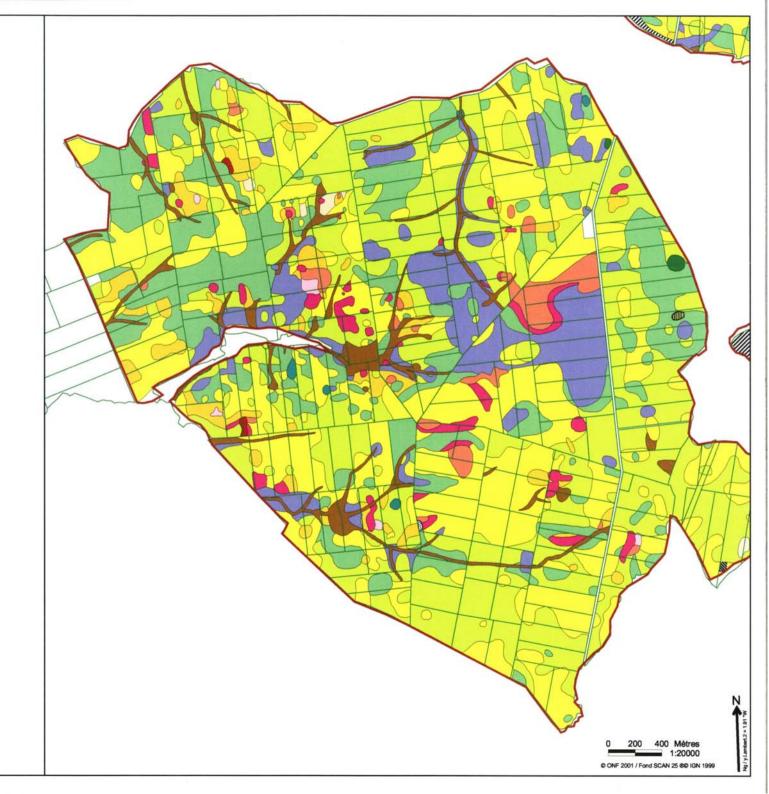


Tableau de correspondance entre les habitats et les stations de Champagne Humide utilisé pour la cartographie de Trois Fontaines

Unité stationnelle	Stations détaillées	Unités stationnelles	Habitats	
Catalogue simplifié B. PINEL 1991	Catalogue détaillé B. PINEL 1990	CRPF 2002	Code directive Habitats	Code Corine Biotope
L1	CL1 - CL3	US2	-	41.52
L2	CL2	US4	-	41.52
L3	CL4 - CL6	US5	9130	41.13
L4	CL5 - CL7 - CL8	US7	9130	41.13
L5	CL9	US8	9130	41.13
L6	CL10	US8	9130	41.13
L7	CL11	US9	9130	41.13
L8	CL12	US15 - US12	9160	41.24
L9	CL13	US17	91E0	44.3
M2	CM2	US11	9160	41.24
M3	CM3 - CM4 - CM5	US11	9160	41.24
M4	CM6 - CM7	US11 - US12	9160	41.24
M5	CM8 - CM9	US12	91E0	44.3
S1	CS1	US3	-	41.52
S2	CS2 - CS3	US1	9190	41.51
S3	CS4	US1	9190	41.51
S4	CS5	US18	-	44.91
S5	CS6 - CS7-CS8	US6 - US8	9130	41.13

Tableau récapitulatif des stations par habitats

Habitat	Stations		
Code directive Habitats	Catalogue simplifié (B. PINEL 1991)	Catalogue détaillé	
9130	L3 - L4 - L5 - L6 - L7	CL4 - CL5 - CL6 - CL8 - CL9 - CL10 - CL11	
	S5	CS6 - CS7 - CS8	
9160	L8	CL12	
	M2 - M3 - M4	CM2 - CM3 - CM4 - CM5 - CM6 - CM7	
9190	S2 - S3	CS2 - CS3 - CS4	
91E0	L9	CL12	
	M5	CM8 - CM9	

Annexe 7

Fiches descriptives des habitats

Les habitats

- 1 Hêtraie à Aspérule odorante et Mélique uniflore (9130)
- 2 Chênaie pédonculée neutroacidicline à Stellaire holostée (9160)
- 3 Chênaies acidiphiles (9190)
- 4 Forêts alluviales résiduelles (91E0), habitat prioritaire*
- 5 Grottes non exploitées par le tourisme les dolines (8310)
- 6 végétation des pentes rocheuses (8210)

Les espèces

de l'annexe II de la, dont la conservation nécessite la création de ZSC

- 7 Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)
- 8 Le Triton à Crête (Triturus cristatus)
- 9 Le petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- 10 La Barbastelle (Barbastella barbastellus)
- 11 Le Vespertilion de Bechstein (Myoti bechsteini)
- 12 le Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)
- 13 Le grand Murin (*Myotis myotis*)
- 14 Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)

de l'annexe IV de la directive Habitats, nécessitant une protection stricte

15 – Le Chat forestier (*Felix sylvestris*)

de l'annexe I de la directive Oiseaux, dont la conservation nécessite la création de ZPS

- 16 le Pic noir (*Dryocopus martius*)
- 17 le Pic mar (*Dendrocopus medius*)

^{*} habitat prioritaire en danger de disparition sur le territoire européen des Etat membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

HETRAIE DE L'ASPERULO-FAGETUM

Aspérulo fagion sylvaticae

hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélique uniflore

C.N. 9130 C.B. 41.13

STRATE ARBORESCENTE

- sylvofaciès chênaies-charmaies Chêne sessile accompagné du Hêtre, du Merisier, de l'Erable sycomore, localement l'Erable champêtre, le Frêne
- Chêne pédonculé et Tilleul disséminés
- Charme très fréquent dans le taillis
- présence de l'Alisier torminal

STRATE ARBUSTIVE

- ◆ Noisetier (*Corylus Avellana*)
- Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*)
- Aubépine monogyne (Crataegus monogyna)
- ◆ localement le Troëne (*Ligustrum vulgare*)

STRATE HERBACEE

- Aspérule odorante (*Galium odoratum*)
- Mélique uniflore (*Melica uniflora*)
- ◆ Gouet tacheté (*Arum maculatum*)
- ◆ Lamier jaune (*Lamiastrum galeobdolon*)
- Oxalide petite oseille (*Oxalis*)
- Néottie nid d'oiseau (Neottia nidus-avis)
- Parisette à quatre feuilles(*Paris quadrifolia*)
- Orge d'Europe (*Hordelymus europaeus*)
- Circée de Paris (Circaea lutetiana)
- Canche cespiteuse (Deschampsia flexuosa)
- Fougère spinuleuse (*Dryopteris carthusiana*)



Photo ONF (parcelle 188)

REPARTITION SUR LE SITE

Cet habitat est le plus représenté sur le site (91% de la surface). Il rassemble un cortège d'unités stationnelles très large.

Etat de conservation : moyen, déficit au niveau du cortège floristique et dans les stades de maturité avancée

MENACES

- monoculture du Chêne sessile dans les chênaies-charmaies de substitution
- transformation des peuplements feuillus par des plantations résineuses
- coupes de régénération trop fortes et étendues provoquant une remontée du plan d'eau et l'envahissement par des espèces concurrentes
- débardage sans précautions
- utilisation systématique de phytocides

CHENAIE PEDONCULEE NEUTROACIDICLINE

Stellario Quercetum roboris

les chênaies pédonculées ou chênaies charmaies subatlantiques et medio européennes du Carpinion betuli C.N. 9160 C.B. 41.24

STRATE ARBORESCENTE

- Chêne pédonculé (Quercus robur)
- Chêne sessile (Quercus petraea)
- Frêne (Fraxinus excelsior)
- Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
- Aulne (*Alnus glutinosa*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Tilleul à petites feuilles
- ◆ sous-étage de Charme (Carpinus betulus)

STRATE ARBUSTIVE

- ◆ Saule marsault (*Salix caprea*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)

STRATE HERBACEE

- ◆ Stellaire holostée (*Stellaria holostea*)
- Renoncule des bois (*Ranunculus nemorosus*)
- Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*)
- Oxalide (Oxalis)
- Laîche fausse brize (*Carex brizoides*)
- Sceau de Salomon (*Polygonatum*)
- Luzule des bois (*Luzula sylvatica*)
- Pâturin de chaix (*Poa chaixii*)
- ◆ Jonquille (*Narcissus pseudo-narci*)



Photo ONF (parcelle 425)

REPARTITION SUR LE SITE

Installé sur des matériaux limono-sableux ou limono-argileux, cet habitat se répartit dans les zones humides, aux alentours des cours d'eau.

Etat de conservation : bon, cortège floristique présent, déficit dans les stades de maturité avancée

MENACES

- débardage sans précautions
- envahissement par l'Erable sycomore et le Frêne

CHÊNAIES ACIDIPHILES

Quercion robori-pétracae

Chênaies pédonculées acidiphiles à molinie bleue

C.N. 9190 C.B.41.51

STRATE ARBORESCENTE

- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Chêne sessile (Quercus petraea)
- Bouleau (Betula)
- ◆ Tremble (*Populus tremula*)
- Aulne (*Alnus glutinosa*)

STRATE ARBUSTIVE

peu développée ; présence de la bourdaine (Frangula alnus), du houx (Ilex aquifolium) localement le néflier (Mespilus germanica) ; individus remarquables sur la parcelle 484

STRATE HERBACEE

importance de la Canche flexueuse (Deschampsia flexuosa), de la Germandrée scorodoine (Teucrium scorodonia), de la Fougère aigle (teridium aquilinum), de la Fougère dilatée (Dryopteris dilatata), sur sol podzolique, de la Molinie bleue (Molinia caerulea) sur sol hydromorphe

REPARTITION SUR LE SITE

Très peu représentées sur le site, elles ne sont existantes que sous forme d'îlots de faible superficie.

Deux types de sylvofaciès :

- Chênaie mixte à Bouleau et Aulne
- Chênaie pédonculée à Molinie

Etat de conservation : moyen, déficit dans le cortège floristique

MENACES

- coupes trop fortes : risque de dépérissement des semenciers
- abandon de la gestion sylvicole
- transformation résineuse
- débardage sans précaution : sols propices à remontée de nappe
- utilisation systématique de phytocides
- drainage qui accentue la sécheresse estivale



Photo ONF (parcelle484)

FORÊTS ALLUVIALES RESIDUELLES

aulnaie-frênaie de fond de vallon –

C.N. 91EO C.B.44.3

habitat prioritaire*

STRATE ARBORESCENTE

- ◆ Aulne (*Alnus*), très présent, en mélange avec le Frêne (*Fraxinus excelsior*)
- ◆ Erable (*Acer* pseudoplatanus), Bouleau (*Betula*)
- Orme (*Ulmus*) diffus

STRATE ARBUSTIVE

peu développée ; Groseillier rouge (*Ribes rubrum*)

STRATE HERBACEE

Tapis herbacé très abondant et varié

- Stellaire holostée (Stellaria holostea)
- Ficaire (*Ranunculus ficaria*)
- Cardamine des prés (Cardamine flexuosa)
- Cardamine amère (*Cardamina amara*)
- Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*) et à feuilles alternes (*chrysosplenium alternifolium*)
- nombreux carex dont:

Laîche espacée (*Carex remota*) Laîche pendante (*Carex pendula*) Laîche maigre (*Carex strigosa*)



Photo ONF (parcelle 543)

REPARTITION SUR LE SITE

Ces forêts occupent la partie inondable des cours d'eau. Sur la carte des habitats, elles dessinent ainsi le lit des ruisseaux permanents et temporaires les plus importants. Les sols, de composition limoneuse, assez argileuse, sont gorgés d'eau en permanence, et la végétation est de ce fait très variée.

Etat de conservation : bon, état sanitaire à surveiller, déficit dans le cortège arbustif

MENACES

- toute mesure risquant de modifier les conditions d'alimentation en eau de la forêt
- toute mesure risquant d'altérer la diversité de la station forestière (ex : l'enrésinement)
- le passage d'engins lourds
- traitements de phytocides, risque accentué par la présence d'eau

Grottes non exploitées par le tourisme

C.N.8310 C.B.65

les dolines

VEGETATION

présence uniquement de mousses et d'algues à l'entrée des grottes

FAUNE

Composée essentiellement par :

- les chiroptères qui les utilisent comme lieux de repos et d'hivernage
- les amphibiens (Salamandre, batraciens, etc.), certains extrêmement rares et hautement spécialisés
- les invertébrés vivant exclusivement dans les cavités souterraines (coléoptères) ou eaux souterraines (crustacés et mollusques)



Photo ONF (parcelle 215)

REPARTITION SUR LE SITE

Au nombre d'un millier environ, les dolines comptent notamment 120 gouffres exploités par les spéléologues ; les autres dolines ne sont pas ouvertes.

Etat de conservation : bon, réseau très important

MENACES

- fréquentation par les spéléologues excessive et non contrôlée
- départ des espèces animales dues aux nuisances sonores et à la gêne occasionnée par les descentes dans les gouffres ouverts au public
- ouverture exagérée des grottes pour l'exploration
- risque d'effondrements lors de l'implantation de plates-formes GDF à proximité

VEGETATION DES PENTES ROCHEUSES

- les végétations de falaises et rochers -



Scolopendre (Asplenium scolopendrium)

CARACTERES GENERAUX

Il s'agit d'un habitat discontinu. Le substrat est riche en calcaire. L'approvisionnement en eau est déficitaire.

VEGETATION

Sont présentes des plantes adaptées à des conditions édaphiques et microclimatiques marquées, des hémicryptophytes et arbustes.



Photo ONF

S'y ajoutent des végétaux se fixant directement sur les rochers : lichens et mousses.

On peut citer : - l'Aspidium lobé (*Polystichum aculeatum*)

- le Scolopendre (Asplenium scolopendrium)
- la Cardère velue (Dipsacus pilosus)

REPARTITION SUR LE SITE

Ces affleurements calcaires sont très localisés sur le site. On les trouve notamment sur les parcelles 369, 347 et 151. **Etat de conservation :** bon, en général, zone non perturbée

MENACES POUR LA BIODIVERSITE

- une trop forte intervention de l'homme

CRAPAUD SONNEUR A VENTRE JAUNE

Bombina variegata

- Amphibiens - Anoures - Discoglossidés -

LISTE ROUGE

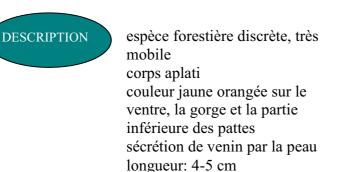




Photo ONF

HABITAT

eaux peu profondes en forêt ou à proximité d'un couvert végétal petites mares, ornières, flaques d'eau temporaires, fossés, (évite les cours d'eau)......

REPRODUCTION

ACTIVITE

exclusivement aquatique à la fois diurne et nocturne hiverne d'octobre à marsavril dans les boues et terres humides ALIMENTATION

adultes: carnivores de vers et petits insectes têtards: herbivores

MENACES

- destruction des zones humides (comblement des mares et des ornières, curage des fossés)
- uniformisation des paysages, destruction du bocage
- pollution des eaux
- débardage en période de reproduction
- intervention des terrariophiles
- effectifs faibles et populations isolées→ recolonisations difficiles

MESURES DE PRECAUTION

- maintien des ornières durant la période de reproduction
- formation du personnel forestier à l'espèce
- contrôle des opérations de curage et de drainage

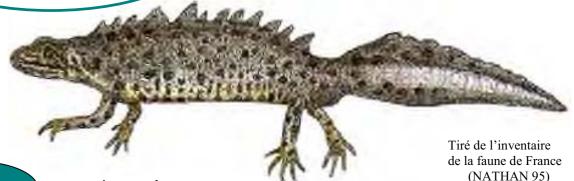
Etat de conservation : bon, population remarquablement importante sur le site

TRITON CRÊTE

Triturus cristatus

- Amphibiens – Urodèles – Salamandridés

LISTE ROUGE



DESCRIPTION

peau très granuleuse longs doigts non palmés queue comprimée latéralement crête dorsale longueur: 13-16 cm

HABITAT

eaux claires et stagnantes assez profondes et riches en végétation aquatiques étangs et mares des secteurs de pâturages, zones marécageuses petits lacs

ACTIVITE

diurne pendant la phase aquatique nocturne pendant la phase terrestre hivernage à terre, sous les racines des arbres REPRODUCTION

ovipare début en mars-avril 200 à 300 œufs par ponte et par femelle métamorphose trois mois après éclosion

ALIMENTATION

vers de terre, petites limaces, insectes, petits crustacés souvent têtards de grenouille et même larves de triton pendant la phase aquatique

MENACES

l'agriculture intensive moderne conduit à la perte de zones de reproduction par assèchement de régions humides, comblement des mares et des étangs, pollution par les insecticides et herbicides eutrophisation arrachage de haies et d'arbres prélèvement par les terrariophiles

MESURES DE PRECAUTION

- mise en place de mares ou d'étangs, à fort ensoleillement
- information du public sur l'aspect néfaste du drainage et du comblement des zones humides

Etat de conservation : population faible, conservation liée à l'existence de mares

PETIT RHINOLOPHE

Rhinolophus hipposideros

- Mammifères - Chiroptères - Rhinolophidés -

LISTE ROUGE

DESCRIPTION

Oreilles bien développées et pointues, ailes larges
Pelage long et lâche, gris-brun dessus et beige dessous
Vol entre 3 et 5 m du sol

longueur : 6,5-7,5 cm envergure : 20-25 cm

poids: 4-10 g



Inventaire de la faune menacée en France NATHAN 1994

HABITAT

Endroits boisés alternant avec des espaces ouverts Forêts claires, parcs Présence de grottes ou d'habitations indispensable

ACTIVITE

nocturne hibernation dans des grottes ou autres abris sous-terrain d'octobre à avril greniers en été

REPRODUCTION

accouplements en automne. Fécondation différée en avril. 1 jeune par an mise bas en fin juin-début juillet

ALIMENTATION

petits insectes volant (papillons de nuit, moustiques)

MENACES

- dérangements que subit l'espèce dans les milieux souterrains qu'elle fréquente
- disparition des abris traditionnels (greniers, vieilles habitations)
- diminution de leur nourriture du fait de l'utilisation massive d'insecticides et empoisonnement
- destruction des colonies

MESURES DE PRECAUTION

- information du public (spéléologues, touristes, ...)
- préservation de la tranquillité des sites d'hivernage et d'été
- maintien des linéaires dans le paysage (haies, ...)

Etat de conservation : populations estimées à moins de 1500 individus en Champagne Ardenne, tendance à régresser.

BARBASTELLE

Barbastella barbastellus

Mammifères - Chiroptères - Vespertilionidés

LISTE ROUGE

DESCRIPTION

pelage caractéristique long et soyeux, très sombre à noir museau épaté

museau épaté vol rapide

longueur: 25-29 cm

poids: 6-14 g

envergure: 26-29 cm



HABITAT

zones boisées en plaine vergers parcs villages

REPRODUCTION

mise à bas en juin par petites colonies de femelles 1 ou 2 jeunes par femelle longévité : jusqu'à 23 ans

ACTIVITE

crépusculaire et nocturne vol rapide à hauteur moyenne hibernation, isolément, de fin octobre à mars, dans les grottes, caves et carrières (entre 2 et 5°C), souvent à l'entrée

ALIMENTATION

insectes de petite taille et mous (mâchoire faible), capturés en vol (papillons, diptères, et petits coléoptères ...)

MENACES

en partie arboricole et sensible aux changements, elle est sans doute menacée par :

- l'abattage des arbres creux et par l'aménagement des grottes
- l'emploi de pesticides
- la modification des paysages
- destruction de leurs gîtes

MESURES DE PRECAUTION

- protection de leurs gîtes (grottes, arbres creux, habitations anciennes....)
- protection de leur habitat de chasse
- information du public

Etat de conservation : effectifs variables en fonction des riguerus climatiques : tendance inconnue en Champagne Ardenne. Mœurs peu connues.

LISTE ROUGE

VESPERTILION DE BECHSTEIN

Myotis bechsteini

Mammifères – Chiroptères – Vespertilionidés



espèce arboricole de taille moyenne Oreilles longues et larges brun-gris vol très agile et papillonnant

longueur: 45-55 mm envergure: 25-29 cm

poids : 7-12 g

HABITAT

alternance de lieux boisés et de cultures à proximité de l'eau souvent dans les parcs et les vergers REPRODUCTION

accouplement en automne et au printemps 1 jeune par femelle mise à bas en juin-juillet en petites colonies longévité: jusqu'à 17 ans

Tiré de

France NATHAN 95

Inventaire de

la faune de

ACTIVITE

nocturne vol lent à 1,5-5 mètres du sol hiberne isolément, d'octobre à mars-avril, dans les arbres creux, les grottes et caves humides, entre 3 et7 °C ALIMENTATION

papillons de nuit, coléoptères, et moustiques, capturés au vol ou à l'extrémité des branches

MENACES

peu de connaissances mais effectifs faibles

MESURES DE PRECAUTION

- protection de leurs gîtes (grottes, arbres creux, etc.)

Etat de conservation : suivi difficile, populations non connues.

VESPERTILION A OREILLES ECHANCREES

Myotis emarginatus

- Mammifères - Chiroptères - Vespertilionidés

LISTE ROUGE

Tiré de Inventaire de la faune de France

DESCRIPTION

oreilles assez grandes et échancrées sur le bord postérieur externe, ailes larges vol rapide et très agile longueur: 8,5-9,5 cm

envergure: 22-24 cm

poids: 7-15 g



HABITAT

lieux boisés et buissonnants parcs

REPRODUCTION

accouplements en automne et au printemps 1 jeune par an mises bas en juin-juillet par colonies (jusqu'à 100 indivius)

ACTIVITE

crépusculaire et nocturne hibernation dans des grottes ou des caves, entre 6 et 9 °c, d'octobre à début mai

ALIMENTATION

petits invertébrés (papillons de nuit, moustiques, araignées ...) capturés soit au vol soit dans les branchages

MENACES

- dérangements que subit l'espèce dans les milieux souterrains qu'elle fréquente
- engrillagement des combles
- diminution de leur nourriture du fait de l'utilisation massive d'insecticides
- destruction des colonies

MESURES DE PRECAUTION

- information du public (spéléologues, touristes, ...)
- préservation de la tranquillité des sites d'hivernage et d'été

Etat de conservation : populations hivernales non connues, tendance à régresser.

GRAND MURIN

Myotis myotis

-Mammifères-Chiroptères-Vespertilionidés-

LISTE ROUGE



Une des plus grandes espèces représentées en Europe grandes oreilles, museau allongé, ailes larges, brun-gris vol lent

longueur: 11-14,5 cm envergure: 35-45 cm poids: 28-42 g



Tiré de Inventaire de la faune de France NATHAN 95

HABITAT

lieux boisés avec espaces dégagés forêts claires parcs friches buissonnantes REPRODUCTION

accouplement en automnehiver fécondation différée en avril mise à bas en juin 1 jeune par femelle longévité: jusqu'à 22 ans

ACTIVITE

nocturne, uniquement par temps doux vol lent à 5-8 mm audessus du sol hibernation d'octobre à mars-avril dans les grottes ou caves, entre 7 et 12 °C ALIMENTATION

gros insectes capturés au sol mais aussi en vol (carabes, hannetons, papillons nocturnes, araignées, sauterelles et grillons)

MENACES

- dérangements que subit l'espèce dans les combles et les grottes qu'elle fréquente
- engrillagement des combles
- diminution de leur nourriture du fait de l'utilisation massive d'insecticides

MESURES DE PRECAUTION

- information du public (spéléologues, touristes, ...)
- préservation de la tranquillité de certains sites

Etat de conservation : effectifs importants en Champagne Ardennes mais tendent à régresser.

Lucane cerf-volant

Lucanus cervus

- Insectes - Coléoptères - lucanidés -

A RECHERCHER



Ill: Guide des insectes Delachaux et niestlé

Les larves se développent dans

le bois mort, en vois de

décomposition. de Chênes de

préférence. la Nymphe dans

développement larvaire

une logette souterraine.

dure de 3 à 5 ans.

DESCRIPTION

Plus grand coléoptère d'Europe : longueur pouvant atteindre 75 mm chez le mâle et 40 mm chez la femelle.

Tête et pronotum noirs et élytres bruns.

Dimorphisme sexuel : les mandibules du mâle sont hypertrophiées et ressemblent à des bois de cerf.

HABITAT

Forêts, bois et bosquets de feuillus et mixtes avec de vieux arbres en particulier des chênes.

REPRODUCTION

ACTIVITE

- la journée, il reste sur les troncs d'arbres où il lèche la sève.

vole le soir

- Visible de mi-juin à fin août

ALIMENTATION

MENACES

- disparition de ses habitats
- rajeunissement des forêts

- du bois mort au stade larvaire

- de la sève et des exsudations d'arbres dépérissant (chêne de préférence) au stade adulte.



Ill: Les insectes de France Arthaud

MESURES DE **PRECAUTION**

- conserver les arbres secs, surannés et en voie de décomposition surtout dans les chênaies qu'il préfère
- laisser des bois morts

Etat de conservation : localisé en Europe, présence à rechercher sur le site.

CHAT FORESTIER

Felis silvestris

- Mammifères - Carnivores - Felidés -

DESCRIPTION

tigré, gris fauve, de grande taille longueur:66-117 cm (21-37 cm pour la queue) poids:3,5 kg pour les femelles 5,0 kg pour les mâles A SURVEILLER

Tiré de Inventaire de la faune de France NATHAN

HABITAT

zones de fourrés denses et de forêts grandes forêts de feuillus parsemés de clairières coteaux secs couverts de broussailles forêts marécageuses en bordure d'étangs REPRODUCTION

accouplement en février-mars naissances de mars à mai avec des portées tardives en aoûtseptembe assez régulières 2 à 6 petits par femelle maturité sexuelle à un an longévité : 12-16 ans

ACTIVITE

surtout crépusculaire (actif du coucher du soleil à 22 h, et à l'aube) et en partie diurne solitaire excepté pendant la reproduction habituellement terrestre mais bon grimpeur ALIMENTATION

petits rongeurs (campagnols et mulots pour 90% de son régime alimentaire), musaraigne, oiseaux, amphibiens, insectes et petits reptiles

MENACES

- véhicules
- hybridation avec le chat domestique

MESURES DE PRECAUTION

- conserver les lierres sur les troncs: il s'y accroche pour grimper et se dissimuler sur les grosses branches où il se repose
- conserver les lisières et zones de coupe qui ouvrent le milieu
- préserver les terriers de blaireaux qu'il fréquente (y compris pendant la reproduction) et les grosses branches creuses

Etat de conservation : bon

PIC NOIR

Dryocopus martius

- Oiseaux - Piciformes - Picidés -

DESCRIPTION

corps puissant, allongé, ailes assez courtes, larges et arrondies tête allongée, queue pointue bec long, puissant, droit et pointu pattes courtes et robustes longueur: 45-57 cm envergure: 64-68 cm poids:255-360 g

HABITAT

vieux massifs forestiers mixtes (sapins, épicéas, hêtres...) en montagne, vastes forêts de feuillus en plaine aime les arbres à tronc dégagé, sous-bois diversifié, pas trop dense

ACTIVITE

- diurne, solitaire, farouche
- tambourinage très sonore
- présent en France toute l'année

MENACES

- coupe des arbres troués

A SURVEILLER



REPRODUCTION

pond au fond d'une cavité (loge) de 11 cm de diamètre creusée avec le bec dans un arbre à 7-18 mètres du sol 1 ponte par an (mi-avril à mi-juin) de 4 à 6 œufs incubation de 12 à14 jours longévité maximale : 7 ans

ALIMENTATION

fourmis, coléoptères, fruits, baies

MESURES DE PRECAUTION

- conserver les hêtres troués dans lesquels il peut implanter sa loge
- conserver les bois morts dépérissants des essences suivantes : aulne, tremble, bouleau, orme, charme, frêne,...

Etat de conservation : bon

PIC MAR

Dendrocopos medius

- Oiseaux – Piciformes – Picidés -

A SURVEILLER

DESCRIPTION

corps un peu allongé, ailes assez courtes, queue pointue

bec droit, mince et pointu, pattes courtes

longueur totale: 20-22 cm

envergure: 33-

34 cm

poids: 50-80 g



Inventaire de la faune de France NATHAN

HABITAT

forêts, bois, bosquets de feuillus (charmes et chênes surtout) parfois parsemés de conifères, avec de vieux arbres aux branches mortes et au tronc vermoulu, vieux vergers

ACTIVITE

- diurne, solitaire, sédentaire
- grimpe le long des troncs et des branches creuse dans les troncs vermoulus
- présent toute l'année en France

REPRODUCTION

ALIMENTATION

pond dans une cavité (5 cm de diamètre) qu'il creuse 1 ponte par an (début mai début juillet) de 5 à 6 œufs incubation par le couple : 11-14 jours

longévité maximale: 8 ans

petits insectes vivant sur les arbres (fourmis, charançons et autres coléoptères) graines de conifères (en hiver surtout)

MENACES

- disparition de ses habitats
- rajeunissement des forêts
- enrésinement

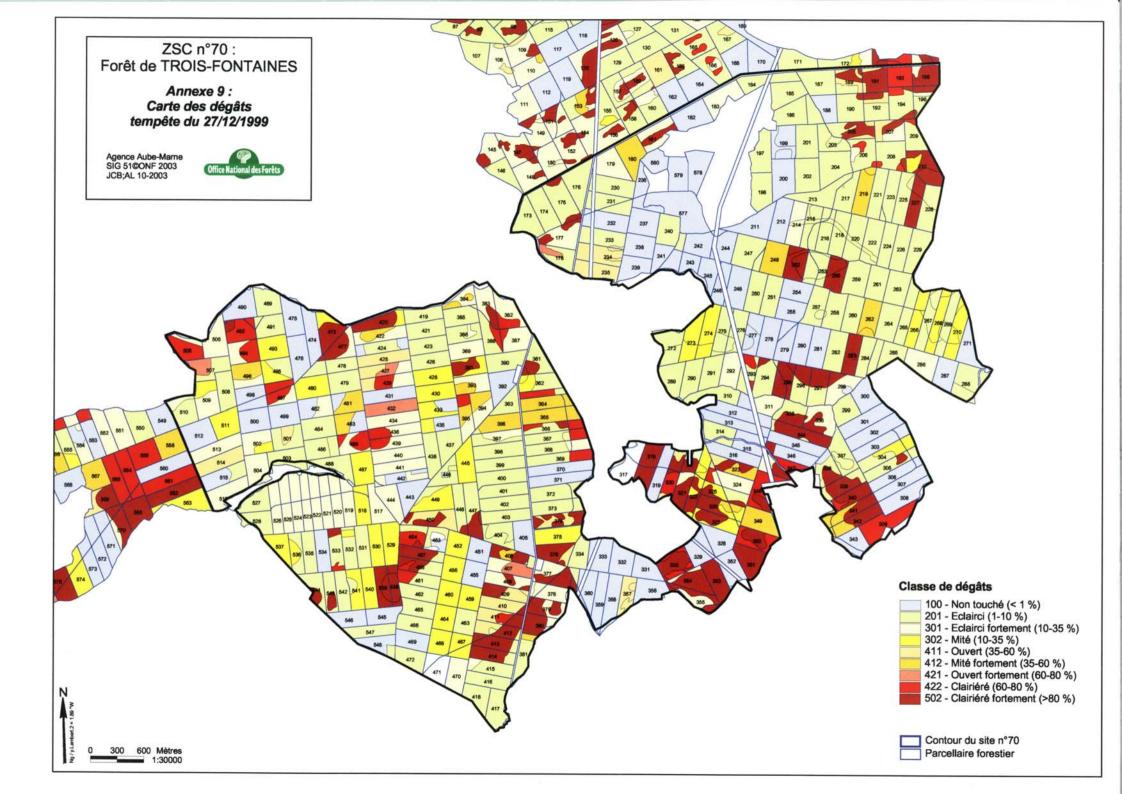
MESURES DE **PRECAUTION**

- conserver les arbres secs, surannés et en voie de décomposition surtout dans les chênaies qu'il préfère
- garantir des îlots d'arbres vieillissants régulièrement répartis, âgés de plus de 150 ans
- le régime de taillis sous futaie lui est favorable

Etat de conservation : bon

Carte des dégâts

de la tempête de 1999



Liste des espèces remarquables

				Protection	۱	DO		DH		Berne	Bonn	L	iste rouç	ge
type	nom français	Nom latin	nationale	région	départ.	an. I	an.II	an. IV	prio.	an. II		Monde	Nationa	Région
	Autour des palombes	Accipiter gentilis	oui							oui	oui			
	Milan noir	Milvus migrans	oui			oui				oui	oui			
	Milan royal	Milvus milvus	oui			oui				oui	oui	LR		
	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	oui			oui				oui	oui			
	Buse variable	Buteo buteo	oui							oui	oui			
	Bondrée apivore	Pernis apivorus	oui			oui				oui	oui			
	Epervier d'Europe	Accipiter nisus	oui							oui	oui			
	Faucon hobereau	Falco sbbuteo	oui							oui	oui			
	Torcol fourmilier	Jynx torquilla	oui							oui				
0	Pic cendré	Picus canus	oui			oui				oui				
S	Pic mar	Dendrocopos medius	oui			oui				oui			I	
Е	Pic noir	Dryocopus martius	oui			oui				oui				
A U	Pigeon colombin	Columba oenas								oui				
X	Pipit des arbres	Anthus trivialis												
	Grimprereau des jardins	Certhia brachydactyla												
	Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix	oui							oui				
	Traquet pâtre	Saxicola torquata	oui							oui				
	Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	oui							oui				
	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	oui			oui				oui				
	Hypolaïs polyglotte	Hippolais plyglotta	oui							oui				
	Fauvette grisette	Sylvia communis	oui							oui				
	Fauvette babillarde	Sylvia curruca	oui							oui				
	Rousserolle turdoïde	Acrocephalus arundinaceus	oui							oui			V	
					_									
70	Lézard vivipare	Lacerta vivipara	oui							oui			S	
É	Lézard des souches	Lacerta agilis	oui					oui		oui			I	
REPTILES	Orvet	Anguis fragilis	oui							oui			S	
<u> </u>	Couleuvre à collier	Natrix natrix	oui							oui			S	

^{*} espèce à rechercher sur le site

				Protection	l	DO		DH		Berne	Bonn	Li	iste rou	ge
type	nom français	Nom latin	nationale	région	départ.	an. I	an.ll	an. IV	prio.	an. II		Monde	Nationa	Région
	Triton palmé	Triturus helveticus	oui							oui			S	
Α	Triton alpestre	Triturus alpestris	oui							oui			V	
M	Triton ponctué	Triturus vulgaris	oui							oui			S	
Н	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	oui							oui			S	
Ī	Crapaud commun	Bufo bufo	oui							oui			S	
В	Grenouille verte	Rana esculenta								oui				
I E	Grenouille agile	Rana dalmatina	oui					oui		oui			S	
N	Grenouille rousse	Rana temporaria								oui				
S	Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata	oui				oui	oui		oui			V	
	Triton crêté *	Triturus cristatus	oui				oui	oui		oui		LR	V	
										-	-	-	-	-
	Belette	Mustela nivalis								oui			S	
	Martre	Martes martes								oui			S	
М	Muscardin	Muscardinus avellanarius						oui		oui		LR		
A	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	oui					oui		oui	oui		S	
М	Vespertilion de Daubenton	Myotis daubentoni	oui					oui		oui	oui		S	
М	Barbastelle	Barbastella barbastellus	oui				oui	oui		oui	oui	V	V	
I F	Vespertilion de Bechstein	Myotis bechsteini	oui				oui	oui		oui	oui	V	V	
E	Grand Murin	Myotis myotis	oui				oui	oui		oui	oui	LR	V	
R	Vespertilion à oreilles ech.	Myotis emarginatus	oui				oui	oui		oui	oui	V	V	
E S	Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	oui				oui	oui		oui	oui	V	V	
J	Noctule commune	Nyctalus noctula	oui					oui		oui	oui		V	
	Putois	Mustela putorius								oui			I	
	Chat forestier	Felis silvestris	oui					oui		oui			S	
INVERTEBRES	Lucane Cerf-volant	Lucanus cervus					oui			oui				

_	,	٠,				
^	esnece	а	rechercher	SHIP	Ie.	site

			I	Protection	1	DO		DH		Berne	Bonn	Lis	ste rouç	је
type	nom français	Nom latin	nationale	région	départ.	an. I	an.II	an. IV	prio.	an. II		Monde	Vationa	Région
星	Asaret	Asarum europaeum			oui									
	Helléborine pourpre	Epipactis purpurata			oui									
PER	Nivéole	Leucoium vernum		oui										oui
PMGIOSPEANIES	Pyrole à feuilles rondes	Pyrola rotundifolia	oui										oui	
		•												
PTERIDOPHYTE	Osmonde royale	Osmunda regalis		oui										oui
			•											
BRIOPHYTES	Sphaigne des marais	Sphagnum palustre												

^{*} espèce à rechercher sur le site

Mesures du contrat type Natura 2000 Champagne Ardenne retenues dans le DOCOB

Habitats forestier

F 27 002 – Création et restauration de mares

F 27 003 – Travaux de diversification écologique des peuplements

F 27.007 0 - Travaux de façonnage de lisières complexes, étagées et progressives

F 27.008 – Dégagements ou débroussaillements manuels ou mécaniques de régénérations en bordure de plans d'eau ou de cours d'eau

F 27.011 0A et 0B – Aide au débardage par câble ou au débardage à cheval

Habitats non forestiers

A HE 005 0A- Lutte contre la fermeture des milieux - ouverture mécanique

A HE 005 1- Lutte contre la fermeture des milieux - entretien

A HE 008 – Curage locaux de faible intensité des cours d'eau ou des fossés envasés.

Site n°70 : Forêt domaniale de Trois Fontaines

Contrat Natura 2000

Contrat forestier

Contrat type région Champagne-Ardenne

Forêts privées et forêts communales

Catalogue de mesures types et Normes de travaux

Lorsque la forêt doit être dotée d'un Plan Simple de Gestion et conformément aux dispositions de la loi d'orientation forestière, le propriétaire s'engage à rendre compatible son plan simple de gestion avec le document d'objectifs Natura 2000 du site.

L'ensemble des travaux prévus au présent contrats sont réalisés dans le cadre de la gestion multifonctionnelle des forêts ; ils ne sauraient mettre en cause la destination des terrains visés par le contrat.

Pour pouvoir être contractées, les mesures doivent avoir été retenues dans le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 concerné et porter sur des parcelles ne pouvant bénéficier d'aide au titre de l'agrienvironnement.

Le montant mentionné pour chacune des mesures correspond au montant de la rémunération versée au contractant, plafonnée à la dépense réelle justifiée sur factures lorsque les travaux sont réalisés à l'entreprise.

Un plan de masse à une échelle adaptée au projet, et au minimum à l'échelle du 1/25 000ème, doit être joint au dossier.



Mesure i 2.7 du RDR

Création et restauration de mares forestières

Investissement

Opération d'ouverture de mares de façon à favoriser l'apparition ou le maintien d'habitats ou d'espèces remarquables inféodés au milieu aquatique.

Critères techniques

- Les mares doivent avoir une profondeur au centre comprise entre 0,60 mètres et 1,20 m.
- Les pentes doivent être de 30% maximum afin de permettre une variété maximale d'habitats et d'espèces.
- o La surface unitaire des mares doit être comprise entre 10 et 150 m².
- Dans le cas de milieux particulièrement fragiles (tourbières, pelouses), les produits de l'exploitation des ligneux sont exportés à une distance minimale de 20 mètres.

Critères financiers

Montant forfaitaire:

5,00 € par m² de mare

- o Plan de localisation des mares avec mention des surfaces unitaires.
- o Factures ou mémoire détaillé des travaux réalisés.

Travaux de diversification écologique des peuplements

Investissement

Opération de plantation répondant à un objectif d'amélioration de la biodiversité par diversification des essences dans un boisement existant, en l'absence de recru naturel suffisant.

Critères techniques

- Les essences éligibles sont décrites dans le tableau ci-dessous.
- o Le choix des essences doit être conforme à la station.
- La surface d'un projet doit être comprise entre 1 hectare minimum et 4 hectares maximum et le projet peut être constitué de plusieurs îlots d'une surface unitaire minimale de 20 ares.
- o La densité d'enrichissement doit être comprise entre 40 et 100 plants/ha.
- o La hauteur minimale des plants doit être de **80 cm**.
- Les plants doivent être protégés contre le gibier.
- o La densité à 5 ans doit être au moins égale à 80 % de la densité initiale.
- Engagement du maintien du mélange pendant 15 ans à partir de la date de la fin du contrat.

Critères financiers

Le coût forfaitaire de l'opération est de 5,00 € par plant, y compris protection.

Il comprend l'achat et la mise en place du plant et de sa protection, les dégagements, et les regarnis nécessaires pour atteindre l'objectif à 5 ans.

Liste des essences éligibles :

Nom scientifique	Nom français
Acer campestris	Erable champêtre
Acer pseudoplatanus	Erable plane
Acer platanoïdes	Erable sycomore
Alnus glutinosa	Aulne glutineux
Castanea sativa	Châtaignier
Malus sylvestris	Pommier
Pyrus pyraster	Poirier
Quercus pubescens	Chêne pubescent
Sorbus domestica	Cormier
Sorbus torminalis	Alisier torminal
Sorbus aria	Alisier blanc
Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseleurs
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles
Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Ulmus laevis	Orme lisse

- Plan de localisation des plantations avec mention de la surface de chaque îlot.
- Factures de fourniture des plants et des protections.

Travaux de façonnage de lisières complexes, étagées et progressives

Investissement

Opération de façonnage de lisières par mélange des tailles et stades de développement, de façon à leur permettre d'accueillir des espèces inféodées à différentes strates.

Critères techniques

- o L'ouverture et le façonnage des lisières sont réalisés manuellement.
- La lisière doit comporter un maximum de stades de développement depuis la pelouse jusqu'à l'arbre adulte.
- La lisière forestière (au delà du stade gaulis) doit avoir une largeur minimale de 20 mètres.
- Engagement d'entretien de l'ensemble de la lisière pendant 15 ans à partir de la date de réalisation des travaux de façonnage de la lisière contractualisés au titre de Natura 2000.

Critères financiers

Le coût forfaitaire de l'opération est de 150,00 € par 100 mètres de lisière.

- o Plan de localisation des travaux réalisés avec mention des linéaires.
- Factures ou mémoire détaillé des travaux réalisés.

Mesure i 2.7 du RDR

Dégagements ou débroussaillements manuels ou mécaniques de régénérations en bordure de plans d'eau ou de cours d'eau

Investissement

Opération de dégagement ou débroussaillement manuel ou mécaniques de régénérations, en remplacement de dégagement ou débroussaillement chimique en bordure de plans d'eau et de cours d'eau.

Critères techniques

- Une distance minimale de 50 m sans phytocides autour des plans d'eau et des cours d'eau doit être maintenue; la largeur minimale est réduite en deça de 50 mètres lorsque l'étang ou le fossé objet du contrat est situé à moins de 10 mètres de la limite de propriété..
- o Seuls des dégagements manuels ou mécanisés sont autorisés.
- o Travaux interdits entre le 1^{er} février et le 15 août.

Critères financiers

Le coût forfaitaire de l'opération est de :

400,00 € par hectare et par passage

- Plan de localisation des travaux réalisés
- o Factures ou mémoire détaillé des travaux réalisés

Contrat **forestier**: Norme de travaux Natura 2000

F 27.011 0A et 0B

Mesure i 2.7 du RDR

Aide au débardage par câble ou au débardage à cheval

Investissement

Opération de débardage par câble ou à cheval, de façon à préserver des habitats sur sols particulièrement fragiles.

Critères techniques

 Le débardage par câble se fera à partir de cloisonnements d'exploitation espacés au minimum de 25 mètres d'axe en axe.

Critères financiers

Le coût forfaitaire de l'opération est de :

F 27.011 0A : débardage par câble : 5,00 € par m³ de bois sorti. F 27.011 0B : débardage à cheval : 10,00 € par m³ de bois sorti.

- o Localisation des parcelles avec mention des volumes concernés.
- o Factures de débardage ou attestation sur l'honneur avec mention des cubages sortis.

Contrat **forestier**: Norme de travaux Natura 2000

A HE.005 0A

Mesure t du RDR

Lutte contre la fermeture des milieux par progression des ligneux t Débroussaillage MECANIQUE

Investissement

Opération consistant à réouvrir des surfaces de pelouses ou prairies embroussaillées dans des conditions favorables aux habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Critères techniques

- o Débroussaillage mécanique
- o Travaux interdits entre le 1^{er} février et le 15 août.
- o Enlèvement des végétaux en dehors de la zone travaillée.

Critères financiers

A HE.005 0A : débroussaillage mécanique : 250,00 € par hectare travaillé.

- o Plan de situation des interventions
- o Factures ou mémoire détaillé des travaux réalisés

A HE.005 1 Mesure t du RDR

Entretien de l'ouverture des milieux MECANIQUE ou MANUEL

Investissement

Opération consistant à maintenir l'ouverture des surfaces de pelouses ou prairies ayant nécessité des opérations d'ouverture préalable.

Critères techniques

- o Débroussaillage mécanique ou manuel
- O Travaux interdits entre le 1^{er} février et le 15 août.
- o Enlèvement des végétaux en dehors de la zone travaillée

Critères financiers

75,00 € par hectare travaillé

- o Plan de situation des interventions
- o Factures ou mémoire détaillé des travaux réalisés

Curages locaux de faible intensité des cours d'eau ou fossés envasés

Investissement

Opération visant à rajeunir des cours d'eau ou fossés envasés et à favoriser une recolonisation végétale par des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Critères techniques

- o Intervention sur la berge à partir d'un seul côté.
- Etalement de la vase à proximité, sur des zones non fragiles.
- o Préserver la végétation rivulaire.
- o Préserver le substrat de la rivière et des berges.
- o Travaux interdits entre le 1^{er} février et le 15 août.

Critères financiers

1,50 € par mètre linéaire travaillé

- Plan de situation des interventions
- o Factures ou mémoire détaillé des travaux réalisés

Exemple de fiche d'inventaire pour les mares forestières

Fiche créée par le comité naturaliste aubois en 2000*

Site n°70 : Forêt domaniale de Trois Fontaines DOCOB 2005-2010

^{*}Le comité naturaliste aubois est un groupe de travail ONF rassemblant les personnels de terrain, à raison d'au moins 1 par unité territoriale, sur la base du volontariat.

Arrêtés préfectoraux fixant la composition du comité de pilotage local

- Arrêté préfectoral du 23 août 1999 portant composition u comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site n°70 "Forêt de Trois Fontaines"
- Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 23 août 1999 portant composition u comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site n°70 "Forêt de Trois Fontaines"

Site n°70 : Forêt domaniale de Trois Fontaines

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT

PREFECTURE DE LA MARNE

bureau de la gestion de l'espace

Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 70 "Forêt de Trois Fontaines"

> Le préfet de la région Champagne Ardenne préfet du département de la Marne chevalier de la légion d'honneur

Vu:

- la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,
- le décret modifié n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration,
- le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'inérêt communautaire
- le décret du 3 octobre 1996 nommant M. Eric Degrémont, préfet de la région Champagne Ardenne, préfet de la Marne,
- la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement "Natura 2000" du 26 février 1999,
- l'avis du comité départemental des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural du 30 mars 1999,
- l'avis du directeur régional de l'environnement et du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
- l'avis de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Vitry-le-François

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne

ARRETE

Article 1^{er} - Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 70 "Forêt de Trois Fontaines".

Le document d'objectifs établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage local sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral.

Article 2 - Le comité de pilotage local prévu à l'article 1er est constitué comme suit :

Services et établissements publics de l'Etat :

- M. le préfet ou son représentant, président
- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- M. le délégué régional au tourisme ou son représentant
- M. le chef du service départemental de l'office national des forêts ou son représentant
- M. le chef du service départemental de l'office national de la chasse ou son représentant
- M. le délégué régional Champagne-Ardenne de Gaz de France ou son représentant

Elus:

- M. le conseiller général du canton de Thièblement-Faremont
- M. le maire de la commune de Trois-Fontaines-l'Abbaye ou son représentant

Organismes socio-professionnels et associations :

- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant.
- M. le président de Marne Nature Environnement ou son représentant
- M. le président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Marne ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des randonneurs pédestres ou son représentant
- M. le président du comité départemental du tourisme ou son représentant

Article 3 - Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin.

Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 4 - MM. le secrétaire général de la préfecture de la Marne et le sous-préfet de l'arrondissement de Vitry-le-François sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

Pour amplication

Pour le Préfet et par délégation le Secrétaire en Chef

Bemadette FABRY

Châlons-en-Champagne, le 23 août 1999

Pour le préfet, le secrétaire général,

signé : Xavier de Fürst.

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES



bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire PRÉFECTURE DE LA MARNE

N° 2003-DIV-15

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 23 août 1999 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 70 « Forêt de Trois Fontaines »

> Le préfet de la région Champagne Ardenne préfet du département de la Marne officier de la légion d'honneur

Vu:

- la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- le code rural et notamment l'article R 214-25, relatif aux comités de pilotage Natura 2000,
- le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,
- le décret modifié n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration,
- le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire
- l'arrêté préfectoral du 23 août 1999 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 70 « Forêt de Trois Fontaines »,
- la correspondance en date du 19 mai 2003 de M. Jean Pol Gérard, expert forestier, délégué régional de la C.N.I.E..F.E.B. (Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts en Bois) soulignant l'absence d'expert forestier agréé au sein du comité de pilotage,
- l'avis favorable en date du 2 juin 2003 de M. le directeur régional de l'environnement, concernant la participation de la délégation régionale de la C.N.I.E.F.E.B.,
- l'avis favorable en date du 13 juin 2003 de Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Vitryle-François,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne

ARRETE

Article 1^{er} - L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 23 août 1999 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 70 « Forêt de Trois-Fontaines » est modifié comme suit en ce qui concerne les organismes socio-professionnels et associations :

- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant,
- M. le président de Marne Nature Environnement ou son représentant
- M. le président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant,
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Marne ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des randonneurs pédestres ou son représentant
- M. le président du comité départemental du tourisme ou son représentant
- M. le délégué régional de la Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts en Bois ou son représentant

Article 2- M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne et Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Vitry-le-François sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du comité.

Pour ampliation

Châlons-en-Champagne, le 19 juin 2003

Pour le Préfet et par délégation se Secrétaire en Chef

Remedelle FABRY

Pour le préfet, Le secrétaire général,

signé: Bernard Le Menn

Exemple de kits de franchissement

de cours d'eau

Document élaboré par l'ONF DT Bourgogne Champagne Ardenne

Site n°70 : Forêt domaniale de Trois Fontaines

Information sur les kits amovibles de franchissement temporaire de ruisseaux

Conditions d'utilisation : Mise en place dans le cas de franchissements répetés (plus d'un alléretour) de tout écoulement naturel (un ru, un ruisseau, une petite rivière) imposés par les nécessités d'une exploitation forestière. Ces aménagements sont temporaires. Ils sont démontés à la fin de l'exploitation

Un kit est constitué de tubes CR8 en PEHD (polyéthylène haute densité) de 6 mètres de long :

- 4 tuyaux de diamètre 250
- 2 tuyaux de diamètre 300
- 2 tuyaux de diamètre 400

La dénomination commerciale du tube PEHD est ECOPAL

Un kit permet d'équiper en simultané environ 5 points de franchissement sur de petites rivières (< à 3 m). Il n'y a pas de limite à priori dans la largeur maximale pouvant être traversée. Ce sont les difficultés de mises en place qui sont limitantes. Plus le cours d'eau est profond, plus il est large, ou plus le débit est fort, plus l'aménagement est difficile. L'utilisation de ces méthodes sur des rivières de 7 à 8 m de large avec des profondeurs moyennes de 0,50 m n'a posé aucun problèmes (voir ci après).

Coût : 750 € en moyenne, mais très dépendant du cours du pétrole.

Ex de prix au 01/01/2003: D = 250: 8,47 \in \text{le m}

D = 300 : 15,58 ∈ le mD = 400 : 18,30 ∈ le m

D'autres diamètres existent selon les besoins imposés par le terrain

Un rapport synthétisant les expériences, avec des fiches techniques d'utilisation est en cours de rédaction et devrait être disponible auprès du Parc naturel régional du Morvan début 2004.





Importateur: FRANS BONHOMME – Maison mère 02 47 35 33 33

Il y en a un dans chaque département en général

Côte d'Or:

2 rue Paquier	ZA Bruottées
1	21 200 VIGNOLES
	Tél. 03 80 24 07 07
	Fax. 03 80 22 31 90

Doubs:

ZA l'Orée du bois	11 rue Pierre Mendès France	ZI
3 rue de la Forêt	25 300 PONTARLIER	25 420 VOUGEAUCOURT
25 480 PIREY	Tél. 03 81 39 78 10	Tél. 03 81 98 37 20
Tél. 03 81 59 98 98	Fax. 03 81 39 65 68	Fax. 03 81 90 49 03
Fax. 03 81 59 09 61		

JURA:

Chemin de Rougemont	165 rue René Maire
39 100 FOUCHERANS	39 000 LONS le SAUNIER
Tél. 03 84 70 92 56	Tél. 03 84 24 55 15
Fax. 03 84 70 92 88	Fax. 03 84 24 78 09

<u>Nièvre</u>:

ZI Nevers St Eloi
58 000 NEVERS
Tél. 03 86 59 20 60
Fax. 03 86 59 21 74

Haute-Saône

ZA Technologia						
70 000 VESOUL						
Tél. 03 84 97 37 37						
Fax. 03 84 76 03 48						

Saône-et-Loire:

rue Georges Derrien	139 rue Jacquard	ZA Ste Elizabeth
71 100 CHALON S/ SAONE	71 000 MACON	71 300 MONTCEAU les MINES
Tél. 03 85 46 36 90	Tél. 03 85 32 02 32	Tél. 03 85 67 05 35
Fax. 03 85 43 62 82	Fax. 03 85 32 02 00	Fax. 03 85 67 10 35

YONNE:

rue St Exupéry	10 rue Fontaine d'Arzon
89 470 MONETEAU	89 100 SAINT CLEMENT
Tél. 03 86 40 79 91	Tél. 03 86 83 00 03
Fax. 03 86 40 77 91	Fax. 03 86 65 11 43

TERRITOIRE DE BELFORT :

ZI 90 800 BAVILLIERS Tél. 03 84 46 66 66 Fax. 03 84 21 44 98

Quelques essais



Franchissement du Ternin:

- largeur : 8 m

- profondeur moyenne : 0,5 m

- conditions de mise en place : étiage

-Technique : pont de bois sur tubes PVC gris

- coût des tubes : récupération

- montage démontage : 4 heures avec deux personnes et un

porteur

- volume de bois utilisé : 10 m3 -volume de bois perdu : 0

- volume de bois débardé : 800 m3

-nombre de passage de l'engin : environ 50 vide et 50 plein

- durée de l'exploitation : 20 jours

- Rq : tubes en pvc peu réutilisables (souvent fendus, cassés





Franchissement du Vignan:

- largeur : 7 m

- profondeur moyenne : 0,4 m

- conditions de mise en place : étiage

-Technique : pont de bois sur tubes PEHD CR8 (tubes de 4 m. Diamètres: 1 de 400 mm, 2 de 300 mm, 1 de 250 mm)

- coût des tubes : 232 €

- montage démontage : 3 heures avec deux personnes et un

porteur

volume de bois utilisé : 8 m3
volume de bois perdu : 0
volume de bois débardé : essais
nombre de passage de l'engin : essais



Franchissement du ru de la picherotte :

- largeur: 1,5 m

Profondeur moyenne : 0,01 mCondition de mise en place : étiage

-Technique : pont de bois sur tubes PEHD CR8 (tubes de 4 m. Diamètres : 1 de 400

mm, 1 de 300 mm)

- coût des tubes : 130 € TTC

- montage démontage : 30 minutes à 1 heure avec un porteur

volume de bois utilisé : 3 m3volume de bois perdu : 0

- volume de bois débardé : 1000 m3

- nombre de passage de l'engin : environ 60 vide et 60 plein

- Durée de l'exploitation : 15 jours

- Rq : tubes en pehd quasi neuf après l'exploitation. Dans ces conditions, les tubes sont réutilisables un grands nombre de fois (amortissement rapide, surtout si on déduit aussi le gain de temps lors du franchissement de l'engin).





Franchissement d'un petit ru forestier sur un gué

- largeur : 0,5 m

-Technique : quelques gros rondins posés sur le lit et recouvert d'une bonne coiuche de rémanents

- coût :0

- montage démontage : 1 heures avec un porteur

volume de bois utilisé : ?volume de bois perdu : 0

- volume de bois débardé : 400 m3

-nombre de passage de l'engin : environ 25 vide et 25 plein

- Rq: technique assez efficace si il n'y a pas de montées des eaux, même faibles. Il est toutefois nettement préférable de mettre un tube pour le passage de l'eau. A n'utiliser que si aucun tube n'est disponible, ou si la mise place du tube n'est pas possible (passage de l'eau sur un large gué sans berges).



Franchissement d'un petit ru forestier

- largeur : 0,5 m

-Technique : rampe métallique

- coût des rampes : matériel expérimental fait sur mesure, donc coût élevé (5 800 € TTC)

- montage démontage : 10 mn avec un porteur -nombre de passage de l'engin : en cours de test

- Rq : grande facilité de transport et de mise en place avec la griffe du porteur. Idéal lorsque les lignes de cloissonnement débouchent sur un ruisseau.

Tableau récapitulatif des mesures de gestion

Site $n^{\circ}70$: Forêt domaniale de Trois Fontaines

N° mesure	Intitulé de la mesure	Estimation des coûts (€ HT)	Intervenants	Financeurs possibles	Priorité	Echéancier
ALL1	Débarder dans les terrains les plus difficiles par cable ou à cheval	5 €/m3 sorti	ONF, exploitants spécialisés	MEDD Norme F 27.011 0A	1	2005-2010
ALL2	Limiter l'agrainage	10 €/m3 sorti -	ONF, Chasseurs	Norme F 27.011 0B -	1	2005-2010
ALL3	Gérer les peuplements alluviaux en futaie irrégulière	ONF cadre de la gestion courante	ONF	-	1	2005-2010
ALL4	Protéger le lit des cours d'eau lors de leur franchissment	ONF cadre de la gestion courante	ONF, débardeurs	-	1	2005-2010
ALL5	Entretenir les cours d'eau, enlèver les embâcles	ONF cadre de la gestion courante	ONF, exploitants	-	1	2005-2010
ALL6	Gérer les rémanents d'exploitation afin d'éviter la formation d'embâcles	ONF cadre de la gestion courante	ONF, exploitants	-	2	2005-2010
ALL7	Protéger les berges par gestion en taillis fureté des arbres en haut de berge	ONF cadre de la gestion courante	ONF		1	2005-2010
ALL8	Interdire l'utilisation de produits chimiques à moins de 50 m des rivières	400 €/ha/passage	ONF	MEDD Norme F 27.008	1	2005-2010
ALL9a	Curer légèrement le ru traversant les parcelles 310 et 311	1,5 € HT du ml travaillé soit 300 € HT	ONF	MEDD Norme A HE 008	2	2006
ALL9b	Enlever les embâcle dans les parcelles 310 et 311	3000 € HT	ONF	MEDD	2	2006
ALL10	Redimensionner du passage busé de la parcelle 299	1 500 €	ONF	-	3	2007
ESP1	Evaluer la population des sonneurs en début de DOCOB	5 139 € TTC	ONF, LPO	MEDD	1	2005
ESP2	Proscrire le débardage des bois dans les zones fréquentées de fin avril à fin août	ONF cadre de la gestion courante	ONF, acheteurs de bois, débardeurs	-	1	2005-2010
ESP3	Proscrire le comblement des ornières de mai à juillet	ONF cadre de la gestion courante	ONF, débardeurs	-	1	2005-2010
ESP4	Evaluer la population du Triton à crête	1 020 €	ONF, Associations	MEDD	2	2007
ESP5	Améliorer les connaissances sur les chiroptères hibernant dans les dolines et les grottes	900 €	ONF, Associations, spéléologues	MEDD	1	2005-2010
	Réviser de l'aménagement	ONF cadre de la gestion courante	ONF, cadre du régime forestier	-	1	2005 - 2006
DES1	Maintenir la diversité en essences au cours de la vie du peuplement	1 600 €	ONF	-	1	2005-2010

N° mesure	Intitulé de la mesure	Estimation des coûts (€ HT)	Intervenants	Financeurs possibles	Priorité	Echéancier
DES2	Reconstituer les parcelles 317 à 322	82 000 €	ONF	MAAPAR, aide à la reconstitution à hauteur de 80%	1	2005
DES3	Créer des ilôts de diversification	5 €/plants	ONF	MEDD, Norme F27.003	2	2005-2010
DAG1	Augmenter de l'âge d'exploitabilité du Chêne Sessile à 180 ans.	Coût compensé par valeur accrue des bois	ONF	-	1	2005-2010
DAG2	Créer des îlots de vieillissement	1 250 €/ha	ONF	-	1	2005-2010
DAG3	Maintenir des arbres surannés	920 €/an	ONF	-	1	2005-2010
GEN1	Régénérer les peuplements par voie naturelle	ONF cadre de la gestion courante	ONF	-	1	2005-2010
GEN2	Compléter les régénérations à partir de glands issus de peuplements classés locaux (Champagne humide)	ONF cadre de la gestion courante	ONF, pépiniéristes	-	1	2005-2010
SOL1	Interdire le débardage durant périodes sensibles (sols humides)	ONF cadre de la gestion courante	ONF, cadre du régime forestier	-	1	2005-2010
SOL2	Mettre en place des cloisonnements d'exploitation au fur et à mesure des passages en coupe	ONF cadre de la gestion courante	ONF	-	1	2005-2010
CYN1	Evaluer les populations de gibier par IK, IPF tous les 3 ans	ONF cadre de la gestion courante	ONF, Chasseurs	-	2	2005-2010
CYN2	Elaborer et réaliser les plans de chasse	ONF cadre de la gestion courante	ONF, Chasseurs, DDAF	-	1	2005-2010
CYN3	Limiter la pratique de l'agrainage	ONF cadre de la gestion courante	ONF, Chasseurs	-	1	2005-2010
MIL1	Inventorier les mares	3 000 €	ONF, associations	MEDD	1	2006
MIL2	Restaurer voire créer des mares	5 €/m² de mare	ONF	MEDD Norme F27.002	2	2007-2010
MIL3	Gérer des lisières : 2005 lors de martelages - lors d'opérations spécifiques	150 €/100m	ONF	MEDD, Norme F27.007 0	2	2005-2010
MIL4	Adapter l'entretien des lignes EDF	45 €/km de ligne	EDF, ONF	EDF	3	2005-2010
MIL5	Ouvrir une zone de 30 m autour de l'étang de la Jacquemotte (soit 1,4 ha)	250 €/ha soit 350 €	ONF	MEDD Norme A HE.005 0A	2	2007
MIL6	Entretenir la bande de 30 m autour de l'étang de la Jacquemotte	75 €/ha soit 105 €	ONF	MEDD Norme A HE.005 1	2	2007
MIL7	Restauration des étangs de Gobert et Géleneau	70 000 € HT	ONF	MEDD, Conseils général et régional	3	2008

N° mesure	Intitulé de la mesure	Estimation des coûts (€ HT)	Intervenants	Financeurs possibles	Priorité	Echéancier
MIL8	Intégration dans le site Natura 2000 des étangs de la Carpière, Gobert et Géleneau	-	ONF, MEDD, préfecture de la Marne	-	2	2007
DOL1	Inventorier les grottes au GPS et report sur SIG	800 €	ONF, spéléologues	MEDD	1	2005
DOL2	Sécuriser des gouffres les plus dangereux	380 € par gouffre, estimation de 6 gouffres à protéger soi 2 280 €	ONF, associations de randonneurs	MEDD	1	2005-2010
SUI1a	Evaluer la diversité en essence des peuplements par un inventaire sur une centaine de placettes	1 800 €	ONF	MEDD	1	2010
SUI1b	Evaluer la diversité en âge des peuplements	250 €	ONF	MEDD	1	2010
SUI2	Evaluer la prise en compte des milieux associés	250 €	ONF	MEDD	2	2010
SUI3	Evaluer la population de sonneurs avant le renouvellement du DOCOB	5 139 € TTC	ONF	MEDD	1	2010
SUI4	Suivre les populations d'espèces végétales patrimoniales	ONF cadre de la gestion courante	ONF	-	2	2010
COS1	Etudier la chronologie de la reproduction du Sonneur sur le site	9 906 € sur 3 ans soit 3 302 € TTC/an	ONF, LPO	MEDD	2	2006 - 2008
COS2	Evaluer la fidélité du Sonneur à un site en fonction de son évolution	2 414 € TTC	ONF, LPO	MEDD	3	2005 - 2010
COS3	Inventorier l'avifaune, par la mise en place de points	1 360 €	ONF	MEDD	2	2005
COS4	Décrire la faune et la flore des mares les plus remarquables	1 700 €	ONF, associations, CPNCA	MEDD, AESN	2	2008
VAL1	Mettre en place des panneaux d'information	4 500 €	ONF, associations	MEDD, Conseils généra et régional	3	2010

N° mesure	Prio rité	Intitulé de la mesure	Estimation des coûts	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
ALL1	1	Débarder dans les terrains les plus difficiles par câble ou à cheval (F27.011 0A et 0B)	5 €/m3 sorti (câble) ou 10 €/m3 sorti (cheval)		500 €			500 €		1 000 €
ALL2	1	Limiter l'agrainage	-	-	-	-	-	-	-	0 €
ALL3	1	Gérer les peuplements alluviaux en futaie irrégulière	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0 €
ALL4	1	Protéger le lit des cours d'eau lors de leur franchissment	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0€
ALL5	1	Entretenir les cours d'eau, enlèver les embâcles	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0€
ALL6	2	Gérer les rémanents d'exploitation afin d'éviter la formation d'embâcles	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0€
ALL7	1	Protéger les berges par gestion en taillis fureté des arbres en haut de berge	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0€
ALL8	1	Interdire l'utilisation de produits chimiques à moins de 50 m des rivières (F27.008)	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0€
ALL9a	2	Curer légèrement le ru traversant les parcelles 310 et 311 (AHE.008)	1,5 € HT du ml soit 300 € HT		300 €					300 €
ALL9b	2	Enlever les embâcles dans les parcelles 310 et 311	3000 € HT		3 000 €					3 000 €
ALL10	3	Redimensionner du passage busé de la parcelle 299	1 500 €			1 500 €				1 500 €
ESP1	1	Evaluer la population des sonneurs en début de DOCOB	5 139 € TTC	5 139 €						5 139 €
ESP2	1	Proscrire le débardage des bois dans les zones fréquentées de fin avril à fin août	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0 €
ESP3	1	Proscrire le comblement des ornières de mai à juillet	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0 €
ESP4	2	Evaluer la population du Triton à crête	1 020 €			1 020 €				1 020 €
ESP5	1	Améliorer les connaissances sur les chiroptères hibernant dans les dolines et les grottes	900 €	900€	900€	900€	900€	900 €	900€	5 400 €
	1	Réviser de l'aménagement	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0€
DES1	1	Maintenir la diversité en essences au cours de la vie du peuplement	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	9 600 €
DES2	1	Reconstituer les parcelles 317 à 322	78 500 €	20 350 €	29 800 €	9 450 €	9 450 €	9 450 €		78 500 €
DES3	2	Créer des ilôts de diversification (F27.003)	5 €/plants	1 000 €	1 000 €	1 000 €				3 000 €
DAG1	1	Augmenter de l'âge d'exploitabilité du Chêne Sessile à 180 ans.	Coût compensé par valeur accrue des bois	-	-	-	-	-	-	0€
DAG2	1	Créer des îlots de vieillissement	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0€

N° mesure	Prio rité	Intitulé de la mesure	Estimation des coûts	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
DAG3	1	Maintenir des arbres surannés	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0€
GEN1	1	Régénérer les peuplements par voie naturelle	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0€
GEN2	1	Compléter les régénérations à partir de glands issus de peuplements classés locaux (Champagne humide)	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0€
SOL1	1	Interdire le débardage durant périodes sensibles (sols humides)	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0€
SOL2	1	Mettre en place des cloisonnements d'exploitation au fur et à mesure des passages en coupe	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0 €
CYN1	2	Evaluer les populations de gibier par IK, IPF tous les 3 ans	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0 €
CYN2	1	Elaborer et réaliser les plans de chasse	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0€
CYN3	1	Limiter la pratique de l'agrainage	ONF gestion courante	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	ONF	0 €
MIL1	1	Inventorier les mares	3 000 €		3 000 €					3 000 €
MIL2	2	Restaurer voire créer des mares (F27.002)	5 €/m² de mare			1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	6 000 €
MIL3	2	Gérer des lisières (F27.007 0) 2005 lors de martelages - lors d'opérations spécifiques	150 €/100m		900€		900€		900€	2 700 €
MIL4	3	Adapter l'entretien des lignes EDF	entretien courant	EDF	EDF	EDF	EDF	EDF	EDF	0 €
MIL5	2	Ouvrir une zone de 30 m autour de l'étang de la Jacquemotte (soit 1,4 ha) (A HE.005 0A)	250 €/ha soit 350 €			350 €				350 €
MIL6	2	Entretenir la bande de 30 m autour de l'étang de la Jacquemotte (A HE.005 1)	75 €/ha soit 105 €					105€		105 €
MIL7	3	Restauration des étangs de Gobert et Géleneau	70 000 € HT				70 000 €			70 000 €
MIL8	2	Intégration dans le site Natura 2000 des étangs de la Carpière, Gobert et Géleneau	-	-	-	-	-	-	-	0 €
DOL1	1	Inventorier les grottes au GPS et report sur SIG	800€	800€						800€
DOL2	1	Sécuriser des gouffres les plus dangereux	380 € par gouffre, 6 gouffres à protéger soit 2 280 €	760 €		760 €		760 €		2 280 €
SUI1a	1	Evaluer la diversité en essence des peuplements par un inventaire sur une centaine de placettes	1 800 €						1 800 €	1 800 €
SUI1b	1	Evaluer la diversité en âge des peuplements	250 €						250 €	250 €
SUI2	2	Evaluer la prise en compte des milieux associés	250 €						250 €	250 €
SUI3	1	Evaluer la population de sonneurs avant le renouvellement du DOCOB	5 139 € TTC						5 139 €	5 139 €
SUI4	2	Suivre les populations d'espèces végétales patrimoniales	ONF gestion courante						ONF	0€

N° mesure	Prio rité	Intitulé de la mesure	Estimation des coûts	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
COS1	2	Etudier la chronologie de la reproduction du Sonneur sur le site	9 990 € sur 3 ans soit 3 330 € TTC/an		3 330 €	3 330 €	3 330 €			9 990 €
COS2	3	Evaluer la fidélité du Sonneur à un site en fonction de son évolution	2590 € TTC	370 €	370 €	370 €	370 €	370 €	740 €	2 590 €
COS3	2	Inventorier l'avifaune, par la mise en place de points d'écoute	1 360 €					1 360 €		1 360 €
COS4	2	Décrire la faune et la flore des mares les plus remarquables	1 700 €				1 700 €			1 700 €
VAL1	3	Mettre en place des panneaux d'information	4 500 €						4 500 €	4 500 €
	-		TOTAL	30 919 €	44 700 €	21 780 €	89 750 €	16 545 €	17 579 €	221 273 €